De la FERME à la MAIRIE

Guide pratique pour une commune plus respectueuse des animaux d'élevage

welfarm
Protection mondiale des animaux de ferme

NOVEMBRE 2025

Le mot de Ghislain Zuccolo

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE WELFARM

Comment agir pour le respect et le bien-être des animaux d'élevage au niveau de votre commune ou de votre intercommunalité ? C'est pour apporter des réponses à cette question que Welfarm a élaboré ce guide pratique destiné aux candidats aux élections municipales et aux prochains élus locaux.

Welfarm s'est appuyée sur **son expertise et sur les partenariats** noués avec certaines municipalités au fil des ans, en matière de restauration collective et d'actions éducatives.

Ce guide pratique vous propose des recommandations et des exemples de villes qui les ont appliquées. Donc, **à vous de piocher librement** ce qui peut concerner votre commune pour enrichir votre programme électoral et vos actions durant votre mandat. Ce guide valorise certaines actions mais ne prétend pas à l'exhaustivité parce que nous savons que tout ne peut pas être mis en œuvre tout de suite. Certaines actions sont peu coûteuses et peuvent en outre être conduites en s'appuyant sur des associations locales ou nationales.

Au-delà de la question animale, les actions envisagées **peuvent répondre à d'autres enjeux auxquels sont confrontés les territoires** : accompagner la transition écologique, développer l'empathie des enfants, favoriser l'animation et la cohésion dans la ville, encourager l'implantation de nouvelles activités économiques, etc.

Welfarm s'attachera à enrichir ce guide au fil du temps, notamment pour prendre en compte vos retours et vos suggestions.

Bonne lecture !

Il est essentiel d'attribuer, le moment venu, une délégation à la condition animale au sein de votre majorité, pour la coordination et le suivi des actions que nous proposons ici et qui touchent des domaines variés.

Si votre ville dispose déjà ou s'apprête à adopter une charte de l'animal en ville, il faudra bien veiller à y inclure les animaux d'élevage.

Pour toute question ou remarque, vous pouvez nous contacter à : plaidoyer@welfarm.fr

welfarm
Protection mondiale des animaux de ferme

Créée en 1994, l'association WELFARM œuvre pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux de ferme a toutes les étapes de leur vie (élevage, transport, abattage). Sa mission est reconnue d'utilité publique.

Les leviers de notre action sont principalement la sensibilisation du grand public, l'éducation, l'accompagnement des professionnels et le plaidoyer. Nous sommes financés exclusivement par la générosité publique et agissons en toute indépendance et de manière apartisane.

WELFARM est membre de la commission « Bien-être animal » au sein du ministère de l'Agriculture, du Comité national d'éthique des abattoirs ainsi que de la Plateforme européenne du bien-être animal de la Commission européenne.

L'association est membre d'Eurogroup for animals (fédération rassemblant des associations européennes de protection animale) et de la Fédération mondiale pour les animaux.

Axe 1

ACHETER RESPONSABLE

Votre commune peut agir en faveur des animaux d'élevage par le biais de ses approvisionnements pour la restauration.

☑ Inscrire dans un document-cadre la prise en compte du bien-être des animaux d'élevage dans la commande publique

Le document-cadre (Schéma de promotion des achats publics socialement et économiques responsables (SPASER) par exemple) peut prévoir que la commande publique privilégie les produits issus d'animaux élevés en plein air, par rapport aux produits issus d'animaux élevés en claustration et, de manière générale, éviter les produits provenant d'élevages intensifs.

Elles l'ont fait !

Grenoble a intégré le bien-être animal dans son SPASER (axe 15) : « (...) le service de la commande publique a ainsi identifié les segments d'achats concernés par le bien-être animal pour y systématiser les clauses et critères en sa faveur. Sont notamment concernés les marchés de denrées alimentaires (...). Sur les marchés alimentaires, cela passe par l'exclusion des produits issus de l'élevage sans accès en plein air, de la pisciculture intensive, et issus d'abattage sans étourdissement. »

Intégrer un critère de bien-être animal pour les produits d'origine animale (animaux terrestres et aquatiques) dans vos marchés d'achats de denrées alimentaires

Votre commune peut intégrer un critère de bien-être animal pour les produits d'origine animale (animaux terrestres et aquatiques) dans la commande publique.
Ce critère permet de définir des spécifications relatives au bien-être des animaux d'élevage dans un cahier des charges de marchés publics.

Elles l'ont fait !

La Ville de Montpellier a noté les mesures mises en œuvre en faveur du bien-être animal, lesquelles représentent jusqu'à 12 points sur 100 dans ses critères d'attribution de certains lots de son marché d'achats de denrées alimentaires pour l'année 2024.

Le saviez-vous ?

L'article R2152-7 du Code de la commande publique prévoit que le bien-être animal compte parmi les critères pertinents pour sélectionner les offres lors de l'attribution des marchés publics.

Augmenter la part de végétal dans la restauration collective

Votre commune peut proposer davantage de végétal dans sa restauration collective.
La diminution des coûts grâce à l'introduction de menus végétariens permet de proposer des produits d'origine animale issus d'élevages plus respectueux des animaux, même s'ils sont parfois plus couteux.

Elles l'ont fait !

La Ville de Saint-Denis a mis en place un troisième menu végétarien hebdomadaire dans ses cantines scolaires.

Ne plus servir de foie gras ni de chapons lors de vos réceptions

Votre Ville peut décider d'exclure des réceptions officielles le foie gras et tout produit issu du gavage, ainsi que les chapons. Le mode de production de ces produits vise en effet à obtenir des caractéristiques organoleptiques très spécifiques qui impliquent de recourir à des pratiques contraires au bien-être des animaux.

Elles l'ont fait

La Ville de Montpellier ne sert ni foie gras ni chapon.

Le saviez-vous ?

Selon un rapport du Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif*, les collectivités territoriales versent presque autant d'argent pour le système alimentaire français que l'Union européenne (19,6% contre 21,4% en 2021).

** BASIC_Couts-societaux-systeme-alimentaire_Rapport-de-recherche_novembre-2024-2.pdf*

Ressources

Welfarm propose un accompagnement de la restauration collective pour des approvisionnements plus respectueux du bien-être animal : la démarche ETICA.

Plus d'infos sur appro-etica.fr

Axe 2

ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX

Votre commune ou votre intercommunalité peut agir pour les animaux d'élevage présents sur son territoire en accompagnant les acteurs locaux vers de meilleures pratiques d'élevage et d'abattage.

Intégrer le bien-être animal dans le projet alimentaire territorial comme une composante de la durabilité

Le bien-être animal n'est pas explicitement identifié par la loi comme un objectif des projets alimentaires territoriaux (PAT). Néanmoins, l'article L111-2-2 du Code rural indique que ces derniers doivent favoriser la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible. Or, le bien-être animal est lui-même considéré comme une composante d'une agriculture durable. Il est donc important d'intégrer le bien-être animal dans les PAT comme un objectif intrinsèque mais aussi pour ses impacts positifs sur le système alimentaire dans sa globalité.

Votre PAT peut intégrer un soutien financier et/ou technique aux pratiques d'élevage plus respectueuses du bien-être des animaux. Cela passe notamment par un soutien à l'agriculture biologique et à l'élevage extensif (accès au foncier, organisation des filières de distribution, etc).

Elles l'ont fait !

Le projet alimentaire territorial 2022-2027 de la Communauté d'agglomération du Sicoval (sud-ouest toulousain) comporte une fiche action 3.6 intitulée « Accompagnement et soutien des élevages existants dans l'amélioration de leurs pratiques (alimentation animale, plein air...) ».

Améliorer les conditions d'abattage des animaux

Si votre commune ou l'intercommunalité dont elle fait partie, gère un abattoir, ou a l'opportunité de soutenir un projet d'abattoir sur son territoire, voici quelques exemples d'actions pouvant contribuer à réduire la souffrance des animaux :

- **réaliser un audit de l'abattoir** afin d'identifier les améliorations nécessaires ;
- **soutenir financièrement** l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures ;
- **mettre en place un contrôle vidéo** dans les zones où les animaux sont manipulés au sein de l'abattoir ;
- **être attentif à la formation** des opérateurs et **utiliser le contrôle vidéo** comme outil de formation complémentaire ; veiller à ce que le nombre d'opérateurs en contact avec les animaux soit suffisant au regard de l'organisation et volume d'activité de l'abattoir ;
- **s'assurer que le matériel** soit bien adapté et entretenu (matériel de contention, matériel d'étourdissement...).

Ils l'ont fait !

Le syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry, composé de la communauté d'agglomération de Chambéry Métropole et du département de la Savoie, a commandité un audit réalisé en 2019. Cet audit a permis d'identifier des axes d'amélioration prioritaires en matière de protection animale et de conditions de travail des salariés. La commune de Chambéry a engagé un projet de modernisation du site, d'un montant de 2,2 millions d'euros, porté par le syndicat mixte, afin d'améliorer le traitement des animaux et les conditions de travail des salariés. Ce projet a bénéficié d'un soutien de l'État à hauteur de 884 000 euros dans le cadre du plan France Relance, le reste du financement ayant été assuré en partie par la commune via le syndicat mixte.

Axe 3 SENSIBILISER ET ÉDUQUER

Votre commune peut développer des actions de sensibilisation pour petits et grands autour de la thématique des animaux d'élevage, de leur bien-être et de la consommation responsable.

Inscrire dans un document-cadre les actions de sensibilisation autour de la thématique des animaux et de la consommation responsable

Les initiatives destinées au jeune public peuvent être intégrées au Projet Éducatif Territorial (PEDT). Cela permet d'ancrer durablement ces actions dans la politique éducative locale et de favoriser la cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires autour d'objectifs partagés d'éducation à l'empathie et au respect du vivant.

Elles l'ont fait !

La Ville de Metz a inscrit la sensibilisation au bien-être animal dans son projet éducatif de territoire 2024/2027 en favorisant les actions de sensibilisation en lien avec les partenaires associatifs spécialistes du sujet, dont l'association Welfarm.

Le saviez-vous ?

Sensibiliser au bien-être animal n'implique pas nécessairement le contact avec l'animal.

Sensibiliser les écoliers

Votre commune peut jouer un rôle actif dans l'éducation des enfants, en développant diverses actions :

- animations périscolaires et extrascolaires autour des besoins fondamentaux des animaux, du respect du vivant ou de la consommation responsable ;
- interventions d'associations et d'experts dans les établissements scolaires ;
- mise à disposition d'outils pédagogiques itinérants et clés en main pour les enseignants ;
- encouragement de projets d'école axés sur le respect des animaux ;
- rencontres encadrées avec des animaux au sein de refuges.

Ces initiatives peuvent être déployées dans les établissements scolaires et structures socio-culturelles (accueil de loisirs, MJC, etc.).

Elles l'ont fait !

Depuis 2018, la ville de Metz propose des animations sur la thématique des animaux de ferme au sein de ses accueils de loisirs, sur le temps périscolaire et les vacances scolaires.

Ressources

Vous pouvez vous appuyer sur des outils proposés par des associations et structures spécialisées, souvent à titre gracieux. Welfarm met notamment à votre disposition des outils pédagogiques itinérants :

- une mallette pédagogique «La poule & l'oeuf»
- une exposition «Les animaux, l'élevage & moi»

Sensibiliser le grand public

Pour sensibiliser un public plus large, votre commune peut organiser des temps conviviaux et intergénérationnels :

- journées thématiques (ex. Journée mondiale des animaux) ;
- expositions itinérantes ;
- animations festives ou ateliers participatifs autour de la consommation responsable et du bien-être animal.

Ces événements peuvent, par exemple, être organisés dans les parcs publics, bibliothèques, maisons de quartier ou mairies.

Elles l'ont fait !

La communauté de communes Alsace Rhin Brisach a organisé un forum « Animaux et société » qui a fait appel à de nombreuses associations œuvrant pour le bien-être des animaux d'élevage. Elle a aussi mis en œuvre une formation à destination des enseignants du territoire pour « enseigner le respect des animaux aux élèves » et proposé des outils thématiques aux enseignants.

Elles l'ont fait !

La Ville de Tours propose chaque année une animation pédagogique à destination de classes de cycle 3 sur le bien-être animal. Elle a aussi organisé plusieurs actions de sensibilisation sur ce sujet (table-ronde, accueil d'une exposition...).

Votre commune peut également sensibiliser les citoyens adultes en particulier, à travers des espaces d'information et de débat :

- conférences et tables rondes ;
- ciné-débats sur des thématiques de société en lien avec les animaux d'élevage ;
- ateliers participatifs pour réfléchir collectivement aux enjeux de consommation responsable.

Ces événements peuvent, par exemple, avoir lieu dans les bibliothèques, les mairies, les centres socio-culturels, les tiers-lieux ou les MJC.

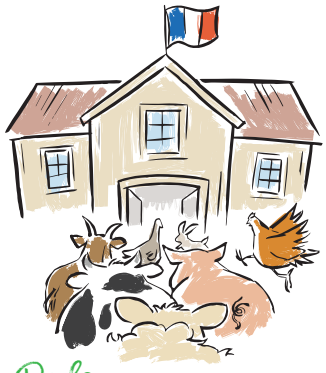

De la
FERME
à la
MAIRIE

Guide pratique pour une commune plus respectueuse des animaux d'élevage

welfarm
Protection mondiale des animaux de ferme

WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242
57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05
Courriel : **plaidoyer@welfarm.fr**

welfarm.fr

Crédits photos : Adobe Stock, Laurine Delannoy, Fairshot